



SERVICES CULTURE ÉDITIONS  
RESSOURCES POUR  
L'ÉDUCATION NATIONALE

**Ce document a été numérisé par le CRDP de Montpellier pour la  
Base Nationale des Sujets d'Examens de l'enseignement professionnel**

Ce fichier numérique ne peut être reproduit, représenté, adapté ou traduit sans autorisation.

# DOSSIER TECHNIQUE

**Ce dossier comporte : 6 pages numérotées de 1 à 6**

*☞ Les documents du dossier technique vous seront indispensables pour réaliser les activités proposées dans le sujet.*

## RÉCAPITULATIF DES DOCUMENTS

**DOCUMENT 1 : L'entreprise individuelle et l'entreprise en EIRL**

*Page 2 (<http://aideentreprise.fr> - <http://www.ccip92.fr>)*

**DOCUMENT 2 : Fichier Excel des mouvements de stock du shampoing « Eugène Perma 1 L »**

*Page 3*

**DOCUMENT 3 : Recettes du mois d'avril**

*Page 3*

**DOCUMENT 4 : Opérations d'achats du mois d'avril**

*Page 3*

**DOCUMENT 5 : Informations sur les congés**

*Page 4 (<http://travail-emploi.gouv.fr>)*

**DOCUMENT 6 : Le coût de revient et les données permettant le calcul du coût de revient d'une prestation**

*Page 5 (<http://www.e-conomic.fr>)*

**DOCUMENT 7 : Le compte de résultat**

*Page 6*

**N.B : Le dossier technique ne doit pas être rendu avec le sujet.**

<b>BREVET PROFESSIONNEL COIFFURE</b>	<b>Session 2013</b>	<b>DOSSIER TECHNIQUE</b>	
<b>EPREUVE E4 : S/E U42 MANAGEMENT &amp;GESTION D'UN SALON</b>	<b>Durée : 3H00</b>	<b>Coefficient : 3</b>	<b>Page 1 sur 6</b>

## Document 1 – L'entreprise individuelle et l'entreprise en EIRL

Une **entreprise individuelle** (aussi connue comme entreprise en nom personnel) est un type d'entreprise qui est maintenant entrée dans les mœurs de tout artisan, commerçant et libéral. En effet, c'est la structure entrepreneuriale préférée des Français. Plus de 75% des nouvelles entreprises choisissent de s'appeler «entreprise individuelle».

Juridiquement, l'entreprise individuelle n'est pas distincte de l'entrepreneur. Ce n'est pas une société.

- Pour les gens qui se lancent pour la première fois dans l'entrepreneuriat, c'est la structure la plus simple et facile à gérer. Contrairement aux SARL, l'entreprise individuelle n'a pas besoin d'organiser des assemblées générales ni de rédiger des statuts. De plus, l'inscription de l'entreprise est très facile, car elle peut se faire sur le Net.

- Une fiscalité légère puisque tous les revenus intègrent la déclaration de revenus personnelle de l'entrepreneur.

- L'entreprise n'a pas besoin de publier ses comptes. Elle n'a même pas besoin d'un comptable.

- La notion d'associé n'existe pas, ce qui garantit une indépendance totale à l'entrepreneur.

- Puisqu'il n'y a aucune différence juridique entre l'entrepreneur et son entreprise, l'entrepreneur est personnellement et indéfiniment responsable des dettes.

- Si les revenus sont supérieurs aux seuils prévus par la loi, l'entrepreneur peut se trouver dans la tranche la plus élevée du barème d'imposition.

- Puisqu'il n'y a pas de possibilité de s'associer, l'entrepreneur ne peut partager les risques liés à l'opération du business.

<http://aideentreprise.fr>

### **EIRL : nouveaux entrepreneurs, nouveau statut**

L'EIRL combine les particularités de fonctionnement de l'entreprise individuelle classique et les aspects juridiques, fiscaux et sociaux de l'EURL.

La création de ce nouveau statut a pour principale innovation de permettre aux entreprises individuelles de séparer leur patrimoine professionnel de leur patrimoine personnel.

Le fonctionnement d'un point de vue juridique :

- Applicable aux auto-entrepreneurs et aux entreprises individuelles (EI) sous le régime micro-entreprise ;

- La dissociation du patrimoine personnel, du patrimoine professionnel ;

- En cas de liquidation judiciaire la procédure est simple ;

- L'obligation de faire appel à un commissaire aux comptes, notaire, expert comptable ou association de gestion et de comptabilité pour des affectations supérieures à un certain seuil (doit être fixé par décret).

- La responsabilité engagée en cas de manquement grave aux modalités d'affectation.

Le fonctionnement du point de vue social :

- Dans le cas des EIRL assujetties à l'IS, l'entrepreneur individuel à responsabilité limitée ne paye de charges sociales que sur sa rémunération réelle ;

- La réintégration dans la rémunération de l'entrepreneur de la part des revenus de capitaux mobiliers supérieur à 10 % de la valeur du patrimoine affecté ou à 10 % du bénéfice, si ce dernier est supérieur au patrimoine affecté.

<http://www.ccip92.fr>

<b>BREVET PROFESSIONNEL COIFFURE</b>	<b>Session 2013</b>	<b>DOSSIER TECHNIQUE</b>	
<b>EPREUVE E4 : S/E U42 MANAGEMENT &amp; GESTION D'UN SALON</b>	<b>Durée : 3H00</b>	<b>Coefficient : 3</b>	<b>Page 2 sur 6</b>

## Document 2 – Fichier Excel des mouvements de stock du shampoing « Eugène Perma 1 L »

The screenshot shows an Excel spreadsheet with the following data:

Shampooing Eugène Perma 1 litre						
Date	Mouvement	Entrées	Sorties	Stock	Observations	
30-avr	En stock	7		7	Passer commande	
02-mai	BS n°55		1	6	Passer commande	
03-mai	BS n°56		1	5	Passer commande	
04-mai	BE n°25	8		13		
07-mai	BS n°57		1	12		
10-mai	BS n°58		1	11		
11-mai	BS n°59		2	9		

## Document 3 – Recettes du mois d'avril

Semaines	Prestations de services	Ventes de produits
Du 02/04 au 06/04	7 560,00	232,20
Du 09/04 au 13/04	8 510,00	145,80
Du 15/04 au 20/04	7 630,00	315,36
Du 23/04 au 27/04	6 499,00	156,60
Du 30/04	1 346,00	42,40

## Document 4 – Opérations d'achats du mois d'avril

Au cours de ce même mois, le salon a réalisé diverses opérations d'achats :

Achats de biens et services pour un montant de 3 628,32 € HT ;

Acquisition de nouveaux fauteuils pour l'accueil des clients soit 358,00 € TTC

Le mois précédent le salon avait un crédit de TVA de 2 640,00 €.

<b>BREVET PROFESSIONNEL COIFFURE</b>	<b>Session 2013</b>	<b>DOSSIER TECHNIQUE</b>	
<b>EPREUVE E4 : S/E U42 MANAGEMENT &amp; GESTION D'UN SALON</b>	<b>Durée : 3H00</b>	<b>Coefficient : 3</b>	<b>Page 3 sur 6</b>

## Document 5 – Informations sur les congés

### Comment calculer le nombre de jours de congés ?

Le salarié a droit à 2 jours 1/2 de congés par mois de travail effectif, chez le même employeur, c'est-à-dire 30 jours ouvrables de repos (5 semaines) pour une année complète de travail (du 1er juin au 31 mai).

### A quel moment prendre les congés payés ?

En l'absence de dispositions conventionnelles ou d'usage, l'employeur fixe, après consultation des représentants du personnel, la période ordinaire des congés dans l'entreprise.

Cette période, qui inclut celle s'écoulant du 1er mai au 31 octobre, doit être portée à la connaissance du personnel, par voie d'affichage, 2 mois au moins avant son ouverture.

Les congés acquis au titre de l'année de référence antérieure doivent être épuisés au 30 avril de l'année en cours. Le report de congés d'une année sur l'autre n'est généralement pas admis sauf cas particuliers.

### La répartition des congés doit respecter les règles suivantes :

un maximum de 24 jours ouvrables peut être pris d'affilée (sauf dans certaines circonstances, la 5e semaine doit être donnée à part) ;

le congé payé ne dépassant pas douze jours ouvrables doit être continu ;

un congé de plus de 12 jours ouvrables peut être fractionné par l'employeur avec l'accord du salarié (ou des délégués du personnel s'il s'agit d'une fermeture de l'entreprise).

l'employeur peut imposer le fractionnement de la 5e semaine, pour permettre une fermeture de l'entreprise.

<http://travail-emploi.gouv.fr>

<b>BREVET PROFESSIONNEL COIFFURE</b>	<b>Session 2013</b>	<b>DOSSIER TECHNIQUE</b>	
<b>EPREUVE E4 : S/E U42 MANAGEMENT &amp; GESTION D'UN SALON</b>	<b>Durée : 3H00</b>	<b>Coefficient : 3</b>	<b>Page 4 sur 6</b>

## Document 6 – Le coût de revient

### Coût de revient

Somme des dépenses et charges permettant la production et finalisation d'un bien ou service.

#### Définition :

Le coût de revient d'un produit ou d'un service est la somme de toutes les dépenses (ou des charges) nécessaires pour que ce produit ou ce service arrive à son état final.

D'une façon plus mathématique le coût de revient est égal au coût de production + coût de distribution du produit fini + les charges communes à imputer dans la phase de production.

#### Utilisation :

Le coût de revient est une notion très importante en comptabilité puisqu'il permet à l'entreprise d'évaluer et analyser toutes les dépenses mises en œuvre pour la production d'un bien ou la création d'un service. Il est donc très important pour les services marketing : il permet de fixer un prix minimal des produits et services vendus par l'entreprise.

<http://www.e-conomic.fr>

### Données permettant le calcul du coût de revient d'une prestation

Éléments de base	Coût unitaire	Quantités nécessaires
<b>Fournitures consommables</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Shampoing</li><li>• Produit coloration</li><li>• Produit « soin »</li></ul>	20,00 € HT le litre 12,00 € HT le flacon 18,00 € HT le litre	0,20 litre 1 flacon 10 cl
<b>Énergie</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Sèche-cheveux</li></ul>	0,14 € HT le kW	1, 5 kW
<b>Charges fixes</b>	3,00 €	
<b>Frais de communication</b>	1,00 € HT	
<b>Main d'œuvre</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Temps nécessaire pour la coloration</li><li>• Temps nécessaire pour le shampoing</li><li>• Temps nécessaire pour la coupe</li><li>• Temps nécessaire pour le brushing</li></ul>	9,40 HT € de 1'heure	15 mn 20 mn 30 mn 15 mn

<b>BREVET PROFESSIONNEL COIFFURE</b>	<b>Session 2013</b>	<b>DOSSIER TECHNIQUE</b>	
<b>EPREUVE E4 : S/E U42 MANAGEMENT &amp;GESTION D'UN SALON</b>	<b>Durée : 3H00</b>	<b>Coefficient : 3</b>	<b>Page 5 sur 6</b>

## Document 7 – Le compte de résultat

<b>Produits d'exploitation</b>		<b>FRANCE</b>	<b>EXPORTATION</b>		<b>2012</b>
Ventes de marchandises	FA	51 603	FB	0	<b>51 603</b>
Ventes de services	FG	165245	FH	0	<b>165 245</b>
<b>Chiffres d'affaires nets</b>	FJ	216848	FK	0	<b>216 848</b>
Subventions d'exploitation					<b>1 500</b>
<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)</b>					<b>218 348</b>
<b>Charges d'exploitation</b>					
Achats de marchandises					<b>119 358</b>
Variation de stock (marchandises)					<b>2 653</b>
Achats de matières premières & autres approvisionnements					<b>20 375</b>
Variation de stock (matières première & approvisionnement)					<b>1 254</b>
Autres achats et charges externes					<b>15 600</b>
Impôts, taxes et versements assimilés					<b>7 256</b>
Salaires et traitements					<b>22 867</b>
Charges sociales de l'exploitant					<b>5 625</b>
Dotations aux amortissements					<b>2 124</b>
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)</b>					<b>197 112</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>					<b>21 236</b>
<b>Produits financiers</b>					
Autres intérêts et produits assimilés					<b>2 208</b>
<b>TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)</b>					<b>2 208</b>
<b>Charges financières</b>					
Intérêts et charges assimilées					<b>2 887</b>
<b>TOTAL DES CHARGES FINANCIERES (VI)</b>					<b>2 887</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>					<b>-679</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOT</b>					<b>20 557</b>
COMPTES DE RESULTAT DE L'EXERCICE (Imprimé 2053)					
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + V)</b>					<b>220 556</b>
<b>TOTAL DES CHARGES (II + VI)</b>					<b>199 999</b>
<b>BENEFICE OU PERTE</b>					<b>20 557</b>

<b>BREVET PROFESSIONNEL COIFFURE</b>	<b>Session 2013</b>	<b>DOSSIER TECHNIQUE</b>	
<b>EPREUVE E4 : S/E U42 MANAGEMENT &amp; GESTION D'UN SALON</b>	<b>Durée : 3H00</b>	<b>Coefficient : 3</b>	<b>Page 6 sur 6</b>